

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Arlette FRUCTUS - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIÉ.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 021-4336/18/BM

■ **Demande de subvention d'investissement auprès du Conseil Régional dans le cadre du CRET pour le financement des études relatives à l'opération Etudes de l'extension du réseau de tramway de Marseille au Nord jusqu'au boulevard capitaine Gèze et au Sud jusqu'à la Gaye et création d'un site de maintenance et de remisage**

MET 18/8090/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a pris la décision de lancer la première phase de l'extension Nord-Sud du réseau de tramway de Marseille, au Nord jusqu'à Gèze et au Sud jusqu'à La Gaye. Cette première phase poursuit l'objectif de rééquilibrer l'intermodalité au profit des transports en commun.

Au Sud, le prolongement du tramway s'étend entre la Place Castellane (6ème arrondissement) et le Boulevard Urbain Sud, au niveau de la traverse de La Gaye (9ème arrondissement), sur un linéaire de 4,4 km. Le réseau de tramway, associé à un parc relais au niveau de la traverse de la Gaye, sera alors en interconnexion avec ce futur axe routier structurant. Est également prévue la réalisation d'un bâtiment qui devra accueillir la maintenance et le remisage du matériel roulant, ainsi qu'un parc relais sur le site de Dromel-Montfuron.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Depuis la Place Castellane, le tracé emprunte l'avenue Jules Cantini jusqu'à la place du Général Ferrié, puis le boulevard Schloësing jusqu'à la station de métro Ste-Marguerite Dromel. Il emprunte ensuite la rue Augustin Aubert puis l'avenue Viton jusqu'au rond-point avec l'avenue de La Gaye. Au total, 10 stations sont envisagées sur cette partie du tracé.

Au Nord, le prolongement du tramway s'étend entre l'actuel terminus d'Arenc (2ème arrondissement) et le pôle multimodal Gèze (15ème arrondissement), sur un linéaire d'environ 1,8 km.

Depuis la rue d'Anthoine, le tracé emprunte la traverse du Bachas et la rue du Marché avant de rejoindre l'avenue Roger Salengro et la rue de Lyon. Au total, 4 stations sont envisagées sur cette partie du tracé.

Ce projet d'extension dans sa globalité Nord et Sud comprend non seulement la réalisation des infrastructures liées au système de tramway mais aussi la requalification urbaine de l'ensemble des voies empruntées et ce de façade à façade.

Par délibération DTM 004-1028/15/CC du 22 mai 2015, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le programme de la première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération, au Nord jusqu'au Boulevard Capitaine Gèze et au Sud jusqu'à La Gaye incluant la création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel-Montfuron.

Par délibération DTM 019-767/15/CC du 19 février 2015, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé la création et l'affectation d'une opération relative aux études d'extension Nord-Sud du réseau de tramway de Marseille.

Ce projet figure parmi les objectifs du programme d'investissements en Transports en Commun en Commun en Site Propre de l'Agenda Mobilité métropolitain approuvé par le Conseil de la Métropole en décembre 2016.

En octobre 2017, le groupement de maîtrise d'œuvre en charge des études et du suivi de réalisation du projet a été désigné.

La présente délibération vise à approuver une demande de subvention auprès de la Région PACA, dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence (Axe 4 – Mobilités) signé le 16 février 2018 entre la Métropole et le Conseil Régional, susceptible d'apporter sa contribution financière aux études portant sur la première phase de l'extension Nord-Sud du tramway de Marseille.

Le coût prévisionnel du projet subventionnable a été estimé à 15 000 000 d'euros HT. Ce coût inclut une partie des études relatives à la première phase d'extension Nord-Sud du tramway.

Le Plan de financement prévisionnel de ces études est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur « CRET de la Métropole Aix-Marseille Provence »	33,7 %	5 060 000 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	66,3 %	9 940 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération DTM 019-767/15/CC du 19 février 2015 approuvant la création et l'affectation d'une opération relative aux études d'extension du réseau de tramway axe Nord- Sud, Gèze - La Gaye pour un montant de 14 100 000 euros HT ;
- La délibération DTM 004-1028/15/CC du 22 mai 2015 approuvant le programme de l'opération d'extensions du réseau de tramway au Nord et au Sud, ainsi que la création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel-Montfuron ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole a approuvé la réalisation d'une première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération, au Nord jusqu'au Boulevard Capitaine Gèze et au Sud jusqu'à La Gaye incluant la création d'un dépôt de tramway ;
- Qu'il convient de solliciter une aide financière auprès de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour le financement des études relatives au projet d'extension du réseau de tramway de l'agglomération marseillaise, au Nord jusqu'au Boulevard Capitaine Gèze et au Sud jusqu'à La Gaye incluant création d'un dépôt de tramway et de parcs-relais.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur, dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (Axe 4 – Mobilités), ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation des études relatives à la première phase du projet d'extension Nord-Sud du réseau de tramway de Marseille.

Article 2 :

Les recettes correspondantes seront constatées aux budgets 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur les imputations budgétaires : Budget Annexe Transports - Section Investissement - Opération : 2015110600 - Nature : 1312 - Sous politique : C230.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM